

une promesse conditionnelle, ni plus ni moins qu'au moment où il retentit, la première fois, sur le berceau du Rédempteur nouveau-né.

“ Plus d'une fois, dans le cours affreux de l'horrible tempête qui enveloppe une si grande partie du monde, en lisant les supplications des mères, des épouses, des pères, des enfants, et en mesurant par le regard et par le coeur les ruines sociales et domestiques de l'immense cataclysme, Nous Nous sommes souvenu des larmes versées par Jésus en présence de Jérusalem pécheresse, incroyante, orgueilleuse. Mais, plus que les larmes, si éloquents par elles-mêmes, les paroles attristées du Rédempteur Nous ont frappé d'effroi : *Quia si cognovisses et tu... quae ad pacem tibi nunc autem abscondita sunt oculis tuis... eo quod non cognoveris tempus visitationis tuae.* Oh ! que parmi les concerts angéliques et par le doux attrait de l'Enfant pacifique la terre connaisse maintenant *quae ad pacem sibi* ; que, pour mettre un terme à la destruction des peuples, les puissants secondent la voix de ce sénat éminent ; que les nations considèrent que, à la lumière de la foi, et moyennant l'assistance de celui qui est la voie, la vérité et la vie, l'Eglise voit, et que, même par une sorte d'intuition, son regard pénétre bien plus loin que les yeux de l'humaine fragilité ; que les adversaires cèdent enfin aux avertissements répétés et aux prières du père de la famille chrétienne, et qu'ils préparent, par les voies de la justice, l'avènement et l'embrassement de la paix, afin que les paroles de l'antique psalmiste *justitia et pax osculatae sunt* <sup>2</sup> trouvent de nos jours une application nouvelle. Nous Nous sentons encouragé à espérer de voir se réaliser ce voeu — et à cause des souffrances expiatriques des bons et à cause des saintes invocations de Nos chers fils, les membres du Sacré-Collège, les premiers de tous.

<sup>2</sup> Ps., LXXXIV, 11.